

Nombre :
de Membres en exercice 29
de Présents 19
de Votants 25
Quorum 10

Date de convocation : 4 mai 2021

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
11 mai 2021 - 20 heures**

L'an deux mil vingt et un,
Le onze mai, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du Theil-sur-Huisne, sous
la Présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GUILLIN, MM. LHERAULT, DUTERTRE, PLESSIS,
MME MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS,
MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CREMADES.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES GEORGET (en visioconférence), VAIL (pouvoir à M. THIROUARD, en
visioconférence), M. CONON (en visioconférence), MMES TURMEL (pouvoir à M. TRUILLET), LE
GREZAUSE (pouvoir à MME SEMELY, en visioconférence), M. MIGNOT (pouvoir à MME GUILLIN, en
visioconférence), MME LAUNAY (pouvoir à MME MOUSSET, en visioconférence), M. DENECHAUD
(pouvoir à MME MOULIN), MME RICHON (en visioconférence).

ABSENT : M. LEMOINE.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MOUSSET.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme MOUSSET a été désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de réunion du Conseil municipal du 30 mars 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

3. Aménagement du territoire

3.1. Approbation et signature de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »

Dans le cadre du programme national de revitalisation du territoire « Petites Villes de Demain » pour
lequel les villes de Bellême et de Val-au-Perche ont été lauréates, une convention d'adhésion doit
être mise en place entre l'Etat, la Communauté de Communes, Bellême et Val-au-Perche pour
formaliser les engagements réciproques, validée à l'unanimité.

3.2. Acquisition de terrains dans le bourg de L'Hermitière utilisés par la Commune

Afin de régulariser l'usage par la Commune de terrains situés dans le bourg de L'Hermitière, le
Conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'acquérir au prix de 19 816.50 € :

- * une partie du terrain situé à proximité du cimetière pour l'accès au convoi funéraire,
- * une partie du terrain situé en face du cimetière pour faciliter le demi-tour des véhicules,
- * un terrain situé en face la mairie sur lequel sont installés des jeux appartenant à la commune,
- * une partie du chemin situé à proximité de la salle des fêtes,

soit une surface totale de 2 355 m².

4. Vie associative

4.1. *Vote des subventions aux associations*

Le Conseil municipal vote à l'unanimité, les subventions suivantes :

- Foyer Rural Saint Agnan / Saint-Hilaire : 1 250 €,
- UST Tennis : 1 290 €,
- Badminton Theillois : 1 100 €,
- Val-au-Perche Pétanque Theilloise : 1 830 €,
- La Compagnie du Théâtre : 1 180 €,
- Gymnastique Volontaire du Val d'Huisne : 650 €,
- UST Football : 2 250 €,
- Judo Club Val-au-Perche : 1 800 €,
- Association sportive du collège Yves Montand : 2 000 €,
- Ligue contre le cancer : 20 €,
- AFSEP Sclérose en plaques : 20 €,
- Croix Rouge Française : 20 €,
- Restaurants du cœur : 20 €,
- La Prévention routière : 80 €,
- Secours catholique : 20 €
- Association Faune et Flore de l'Orne : 100 €,
- CLIC Orne Est : 100 €,
- France Alzheimer Orne : 20 €,
- Association Don du sang : 20 €.

soit un total de 13 770 €, qui est déjà prévu à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » du budget primitif 2021.

A noter qu'une aide exceptionnelle de reprise de 300 € est accordée aux associations sportives et culturelles pour leur permettre de mobiliser de nouveaux adhérents.

5. Sports et loisirs

5.1. *Choix de l'entreprise pour l'installation d'un city-stade près du gymnase*

Pour permettre d'élargir encore plus la diversité des activités sportives proposées à un public de tout âge, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'installer un city-stade près du gymnase et retient pour ce faire l'offre de la société AGORESPACE qui est la mieux disante pour un montant de 58 582.00 € HT, soit 70 622.40 € TTC.

5.2. Choix de l'entreprise pour l'aménagement d'un embarcadère sur les bords de L'Huisne

Afin de promouvoir l'attractivité de la Commune à travers la rivière de L'Huisne, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un embarcadère sur le site de l'ancienne station d'épuration de la rue de la Fontaine au Theil-sur-Huisne pour permettre un accès à la rivière en toute sécurité aux canoës qui souhaitent naviguer vers La Ferté-Bernard (72). Pour ce faire, l'offre la moins disante de la société COLAS est retenue pour un montant de 58 445.75 € HT, soit 70 138.40 € TTC.

6. Bâtiments-Travaux

6.1. Choix du prestataire pour la vérification des installations gaz à réaliser dans les bâtiments et équipements publics

Dans le cadre des vérifications annuelles de sécurité à réaliser sur les installations gaz des bâtiments communaux du territoire de Val-au-Perche durant les trois années à venir, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre la moins-disante, à savoir celle de Bureau-Véritas pour un montant annuel de 780.00 € HT soit 936.00 € TTC.

7. Tourisme

7.1. Installation d'un panneau d'informations touristiques sur la Route Départementale n° 923

Afin de dynamiser la fréquentation des commerces et services de la Commune, un panneau d'informations touristique sera installé sur l'axe Nogent-le-Rotrou/La Ferté-Bernard (RD 923), très fréquenté à la fois par de la circulation professionnelle et touristique de passage. Le Conseil départemental ayant validé ce projet, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition la moins-disante de la société KANGOUROU pour un montant de 6 048.00 € TTC incluant la fourniture et la pose.

8. Cérémonies

8.1. Attribution de cadeaux aux administrés à l'occasion d'un mariage et instauration d'une prime à la naissance

Comme il en est de coutume dans bon nombre de communes, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir des présents aux administrés à l'occasion de leur mariage ou de la naissance d'un enfant. Ainsi, une « corbeille de mariage » d'une valeur de 80 € sera remise à chaque couple qui se mariera sur la Commune, ainsi qu'à chaque cérémonie de Noces d'Or ou de Diamant. De plus, une prime d'un montant de 50 € sera versée à chaque naissance ou adoption enregistrée sur la Commune.

9. Assainissement collectif

9.1. Traitement des boues « COVID » de la station d'épuration de Le Theil/La Rouge : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Afin de financer le surcoût occasionné par la modification du traitement des boues des stations d'épuration durant la crise sanitaire liée au COVID, le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne selon le plan de financement qui suit :

Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60 %)	54 944.93 €
Commune (40 %)	36 629.96 €
TOTAL HT	91 574.89 €
TVA	18 314.98 €
TOTAL TTC	109 889.87 €

10. Finances

10.1. Décision Modificative n° 1 sur le Budget principal de la commune

Afin de tenir compte :

- de la notification des dotations,
- de l'acquisition d'une tondeuse, d'une remorque et du renouvellement du matériel électoral,
- du devis pour le remplacement d'un appareil de tintement sur les cloches de l'église de Mâle,
- des frais de géomètre pour la régularisation des terrains dans le bourg de L'Hermitière,

le Conseil municipal accepte à l'unanimité les transferts de crédits dans le cadre de la Décision Modificative n° 1.

10.2. Adhésion au groupement de commandes permanent mis en place la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand

Pour rationaliser les achats de fournitures et de travaux, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

10.3. Indemnités de gardiennage des églises communales

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer jusqu'à nouvel ordre le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales à 100 € par gardien dûment désigné par Monsieur le Maire et par église communale.

10.4. Simplification comptable : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

Afin d'anticiper le changement de nomenclature comptable, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter au 1^{er} janvier 2022 la nomenclature budgétaire M57.

11. Environnement

11.1. Approbation de la charte communale sur le désherbage des cimetières, de la voirie et des espaces verts

Dans la continuité des engagements de la Commune en matière de préservation de l'environnement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place une charte communale sur le désherbage des cimetières, de la voirie et des espaces verts qui sera mise en application en collaboration avec le personnel communal.

12. Gouvernance

12.1. *Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » : modification des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand*

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand portant sur le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

12.2. *Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal*

Par décisions du Maire :

- n° 7 en date du 23/04/2021, il a été procédé à la signature d'une convention de partenariat avec l'association « Karafon » pour un festival musical en juin prochain,
- n° 8 en date du 23/04/2021, il a été procédé à la signature d'un contrat avec la société « La Majeure Compagnie » pour la fête de la musique,
- n° 9 et n° 10 en date du 23/04/2021, il a été procédé à des demandes de subvention à l'Agence National du Sport et au Conseil Départemental de l'Orne pour la création d'un city stade
- n° 11 et n° 12 en date du 23/04/2021, il a été procédé à la signature de devis pour l'acquisition d'une tondeuse et d'une remorque.

13. Informations diverses

* Monsieur le Maire fait savoir qu'une visite du centre de secours du Theil est programmée le 2 juin prochain à 18 h 30 pour les membres du Conseil qui le souhaitent.

* En vue des prochaines élections départementales et régionales, un point a été fait sur l'organisation des bureaux de vote ainsi que sur la campagne électorale.

* La commission « Commerce » va mener une réflexion sur le devenir du local actuellement en vente de l'UNA situé sur la Place des Teilleuls.

14. Questions diverses

- Mme GUILLIN, Adjointe en charge du Commerce et de la Communication, informe les membres que le dispositif WIFI4EU (WIFI gratuit mis à disposition du public dans les six centre-bourgs et à proximité des salles polyvalentes) est déployé sur tout le territoire de la Commune et que le prochain bulletin municipal sera distribué à partir du 20 mai 2021.
- M. LHERAULT, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait un point sur l'état d'avancement des travaux d'aménagement du commerce de la place des Teilleuls. Il fait savoir que des travaux de peinture seront entrepris prochainement dans le logement situé au-dessus de la mairie de la proximité de La Rouge.
- Mme GEORGET, Adjointe au Maire en charge des Affaires Sociales, fait un point sur la situation vaccinale contre la COVID 19. A ce jour 1 272 personnes ont reçu une injection dont 459 en rappel. Monsieur le Maire salue à nouveau, l'engagement des professionnels de santé.
- Mme VAIL, Adjointe au Maire en charge du Fleurissement, informe le Conseil que les plantations de fleurs seront installées à partir de la semaine prochaine sur la Commune.

- M. DUBOIS, Conseiller municipal, signale des dépôts sauvages de gravats à proximité des Vaux Mignons au Theil-sur-Huisne ainsi qu'un problème de numérotation d'une habitation aux Vaux Mignons.

Les prochaines réunions du Conseil municipal auront lieu à 20 h, les mardis :

- 22 juin 2021,
- 14 septembre 2021,
- 12 octobre 2021,
- 9 novembre 2021,
- et 14 décembre 2021.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 30.

Fait et délibéré ce jour,
La secrétaire de séance,

Mme Lyliane MOUSSET

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

